

Le 4 août 2022

Actualités de l'ORMR : Sécurité des résidents pendant les sorties, AGA et cérémonie de reconnaissance virtuelles de l'ORMR

Obligation de veiller à la sécurité des résidents pendant les sorties

L'ORMR souhaite rappeler aux titulaires de permis et aux exploitants leur obligation de veiller à la sécurité des résidents lorsqu'ils les emmènent pour des sorties hors de l'établissement.

Il vous incombe de vous assurer que des procédures sont mises en place avant que les résidents ne quittent l'établissement et sont respectées pendant les sorties.

Il s'agit notamment de veiller à ce que les résidents soient convenablement protégés dans les véhicules et à ce que le personnel accompagnant soit formé aux procédures requises. Aux termes du [paragraphe 65 \(2\)](#) de la *Loi sur les maisons de retraite*, les titulaires de permis sont tenus de veiller à ce que les membres du personnel aient reçu une formation adéquate sur les politiques et les procédures de l'établissement.

Si vous avez besoin d'éclaircissements ou avez des questions, veuillez [communiquer avec nous](#).

RETENEZ LA DATE : AGA et cérémonie de reconnaissance virtuelles 2022 de l'ORMR

Nous espérons que vous vous joindrez à nous le 21 septembre 2022, de 15 h à 17 h, à l'occasion de nos assemblée générale annuelle et cérémonie de reconnaissance virtuelles 2022.

Écoutez le directeur général et registrateur de l'ORMR, Jay O'Neill, et le président de son conseil d'administration, Alex Yuan, qui reviendront sur l'année écoulée et donneront un aperçu de l'année à venir. Il nous tarde de mettre en valeur certaines des incroyables histoires de nos remarquables aînés dans le cadre de notre Prix d'excellence aux résidents exceptionnels, ainsi qu'en rendant hommage aux contributions d'un partenaire communautaire qui a apporté une aide inestimable à l'ORMR au cours d'une nouvelle année exigeante.

Restez connectés pour obtenir davantage de précisions sur la marche à suivre pour réserver votre place virtuelle. Si, entretemps, vous avez des questions, vous pouvez envoyer un courriel à communications@rhra.ca.